



Municipalité d'Hermenches

N° 2 / 2011

Informations tous ménages

- **Mémento**
- **Elections communales**
- **Petit déjeuner de la paroisse**
- **Informations et divers**

Mémento des futures manifestations

Le dimanche 13 mars : élections de la Municipalité
Le dimanche 20 mars : petit déjeuner de la Paroisse au battoir
Le jeudi 24 mars : réunion-discussion sur l'avenir de notre Collège
Le jeudi 9 juin : prochain Conseil Général (comptes 2010)

Elections du 13 mars 2011

Le dimanche 13 mars auront lieu les élections
des membres de la Municipalité et du Syndic
pour la prochaine législature qui commencera en juillet 2011 et se terminera en juin 2016.

Ces élections se dérouleront au Collège et s'étendront sur la journée,
selon l'horaire détaillé que chaque électeur et électrice a reçu en accompagnement des
listes de candidats.

**une buvette sera ouverte
dès 9 heures 30**

La **Société de Jeunesse** vous attend,
- avec le café - croissant
- avec l'apéritif
- avec un petit repas (soupe, pain et fromage)

pour les petites faims et pour ceux qui auraient envie de rester sur place ce
jour-là !

Nous espérons vous voir nombreux car nous comptons sur votre
participation active à ces élections !

Les nouveaux élus seront assermentés par le nouveau Préfet du district de la Broye-Vully,
en même temps que tous les citoyens qui souhaiteraient faire partie du nouveau Conseil
Général.

Des informations suivront dans un prochain tous-ménages.

Le dimanche 20 mars au battoir

Petit déjeuner de la Paroisse

La paroisse de Moudon-Syen vous invite à **un super petit déjeuner au battoir**, suivi d'un culte célébré par notre nouveau pasteur, M. Bernard Gobalet et animé par tous les enfants.

Le café sera servi dès 9 h. et sera suivi du culte.

Pour nous permettre de régaler tous les paroissiens, nous serions heureux, que vous usiez de vos talents "pâtisseries" pour nous confectionner l'une ou l'autre de vos spécialités.

D'avance nous vous remercions de votre générosité !

Pains - tresses - petits pains - gâteaux - confitures - miel - etc...

Annoncez-vous à **M. Gilbert Fiaux (au 021 905 20 80)** jusqu'au jeudi 17 mars
Vous pourrez aussi déposer à l'avance vos préparations chez lui.

Chaque année, ce petit déjeuner a lieu dans un village différent de la paroisse et comme cette année, c'est au tour d'Hermenches, nous avons à cœur de recevoir chaleureusement nos visiteurs, afin qu'ils en gardent un bon souvenir !

Important :

séance publique sur l'Avenir du Collège

Le jeudi 24 mars à 20 heures au Collège

L'école d'Hermenches, selon une convention faite en son temps avec Mme Lyon, Ministre de l'éducation, devrait être fermée en juillet 2012.

Aussi :

Chaque citoyen qui serait intéressé par l'avenir de notre Collège sera le bienvenu pour venir se renseigner, partager des idées, nous faire part d'un projet et en étudier les possibilités de réalisation.....

Il est important que nous ayons votre avis sur la question !

Déchetterie

Dès le mois d'avril,

la déchetterie sera à nouveau ouverte

le mercredi soir de 18 h. à 20 h. et le samedi de 10 h à 12 h.

Encore une fois, nous vous recommandons de respecter le tri des déchets, sachant que cela nous permet de réduire le coût de l'évacuation de ces derniers.

Pour les branches, les pierres et certains autres déchets de démolition, adressez-vous directement à un membre de la Municipalité qui vous renseignera volontiers.

Remboursement d'une part de l'impôt communal

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous faire rembourser 6 % des acomptes de l'impôt communal payés dans les délais fixés par le Canton.

Nous vous communiquons les règles qui seront appliquées pour les impôts 2010 :

- L'acompte doit avoir été payé à l'échéance officielle (12 tranches)
- Le contribuable doit être domicilié à Hermenches en résidence principale
au 01.01.2010 et au 31.12. 2010.

Pratiquement, nous vous demandons de remettre au boursier communal (boîte au lettres ou aux heures d'ouverture du bureau) :

- une copie du document « **Relevé de compte (BVR+)** reçu fin janvier
- une copie du document « **Calcul des acomptes 2010** » reçu courant décembre 2009
- un numéro de compte (CCP ou banque) pour le paiement.

Le délai pour le remboursement est fixé au 30 juin 2011.

Les occasions de nous rencontrer ces prochains temps sont nombreuses et nous espérons que vous allez en profiter pleinement ! donc, à bientôt !

La Municipalité